



Groupe des élus de gauche et républicains

3^{ème} ASSISES DEPARTEMENTALES POUR L'ALTERNANCE : L'ENFANCE

- Jeudi 1^{er} juin 2006 -

Christophe COUNIL, Président du Groupe des Conseillers généraux de Gauche et Républicains : Tout d'abord, j'aimerais, au nom des élus de Gauche au Conseil général de la Sarthe, vous remercier pour votre présence à cette troisième réunion des Assises Départementales pour l'Alternance. Ces réunions thématiques que nous avons lancées il y a maintenant quelques mois ont pour objectif que si demain les élus de gauche arrivent au responsabilité au sein du conseil général, il faut que nous soyons prêt en ayant une connaissance des dossiers et en ayant fait un important travail de contact avec les professionnels, les spécialistes dans des domaines précis. Notre but est d'être à l'écoute de personnes sur des thèmes précis qui peuvent nous faire part de leur expérience, de leur souhait par rapport au fonction qui sont les leurs et l'idée que nous pourrions être amenés à mettre en œuvre. Aujourd'hui, c'est la troisième réunion, nous en faisons une environ tous les 3 mois, la première réunion avait pour thème la décentralisation, la seconde réunion avait pour thème l'insertion par l'activité économique et pour cette troisième réunion, nous avons choisi le thème de l'Enfance. Pourquoi ce thème ? Parce que depuis un certain temps, c'est une question qui c'est de plus en plus retrouvée au cœur de l'actualité (Outreau, Angers), on a beaucoup parlé de protection de l'enfance et ces affaires ont mis à jour un certain nombre de disfonctionnement auquel il faut remédier. Parallèlement, nous avons de plus en plus de familles qui rencontrent des difficultés très importantes. Aujourd'hui, en France, il y a 233 000 enfants qui bénéficient d'une mesure de protection (c'est un chiffre considérable) et qui montrent bien la difficulté de l'enfance. On en parle aussi en matière de parentalité (terme à la mode depuis plusieurs années) mais derrière ce terme, il y a des faits, des modalités d'action qui ont pour but d'intervenir sur la formation d'individu. De plus, le Conseil général a lancé une opération de mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance. Ce schéma sera présenté aux élus en décembre prochain et nous ne voulons surtout pas découvrir ce schéma à la dernière minute mais bien avoir anticipé en ayant des discussions avec les personnes qui sont les plus à même de nous faire remonter des informations sur ces questions.

C'est une question assez nouvelle. Non pas au niveau des responsabilités qui sont les notre au niveau municipal car l'enfance on connaît lorsqu'il s'agit de mettre en place des accueils, des haltes garderies, des crèches nous travaillons dans ce domaine. Par contre, au niveau du Conseil général c'est une question qui n'est jamais abordée. Je siège depuis 8 ans et jamais nous n'avons eu en session un débat sur la question de l'enfance. On débat très souvent du soutien aux personnes âgées, du soutien aux personnes handicapées, de l'insertion mais ce thème de l'enfance n'apparaît qu'au détour de ligne budgétaire mais c'est tout. Mais nous posons quand même un certain nombre de questions. J'ai été amené à voir ce qui se passe dans d'autres départements et notamment chez nos voisins du Maine et Loire et lorsque l'on voit le document qu'ils ont sorti en matière de protection

de l'enfance on se rend compte que la Sarthe a beaucoup de retard dans la mise en place de politique dans le domaine de l'enfance. Pour mémoire, les Conseils généraux ont deux axes d'actions dans le domaine de l'enfance confiés par la loi : le Protection Maternelle et Infantile et l'Aide Sociale à l'Enfance. En dehors de cela on en parle peu. Des compétences qui sont assurées à minima par le Conseil général de la Sarthe. Je prendrai un exemple très simple. Le service de la PMI doit passer dans toutes les écoles maternelles normalement pour faire des dépistages des troubles audiovisuelles. Ces dépistages sont importants car plus cela se fait de façon précoce plus cela jouera sur l'apprentissage de la lecture qui commence en grande section et se poursuit ensuite en CP. Dans notre département, ce dépistage n'est pas fait. Mes deux filles sont passées en maternelle et aucune n'a jamais eu un dépistage. Donc je pense que si ce n'est pas fait dans une école ce n'est pas fait forcément dans d'autre. Cela fait ressortir un certain nombre de questions ? Parallèlement, le Conseil général a reçu de par la loi des compétences nouvelles, en matière d'adoption ou encore sur le contrat de responsabilité parentale. Ce contrat a été institué par la loi de cohésion sociale qui prévoit que le Président du Conseil général peut proposer à une famille un contrat lorsque ces familles sont confortées à des problèmes d'absentéisme scolaire, confrontées à des problèmes de troubles au sein même de l'établissement scolaire pour remédier au carence de l'autorité parentale. C'est une nouvelle compétence du Conseil général et pour le moment nous n'en avons encore jamais débattu au sein de l'assemblée plénière. Ces éléments font qu'il était urgent de pouvoir conduire cette réflexion. Cette réflexion peut s'organiser autour de différents axes : la Protection Maternelle et Infantile (première mission importante du Conseil général), l'aide sociale à l'enfance mais il ne faut pas que l'on se limite à ces deux points. Il faut aussi parler des modes de prise en charge des enfants (crèches, haltes garderies, les assistantes maternelles) car ce sont des lieux de coéducation et de socialisation qui jouent un rôle très important et quel peut être le rôle du Conseil général en la matière. En matière de scolarité, niveau du repérage des élèves en difficultés. On peut rajouter l'aide au devoir, les activités péri-scolaires. Dire aussi quelques mots sur la notion de soutien à la fonction parentale pour des actions de parentalité. Tous ces thèmes méritent que nous ayons une réflexion au fond des choses pour pouvoir nous de notre côté faire un certain nombre de propositions que l'on aura, je l'espère l'occasion d'appliquer.

Jacqueline PEDOYA : Il est vrai que nous n'avons aucun débat sur l'enfance. Nous souhaitons que vous nous alertiez sur des choses que vous ressentez. J'ai des chiffres encore plus alarmant : 270 000 enfants. Les choses ont évolué depuis une 20^e d'année et les choses nous échappent. Ce n'est pas les contacts que l'on peut avoir en situation de crises lorsqu'on y est confronté qui nous indique en quoi politiquement on doit être plus vigilant sur ce qui se passe. J'ai constaté des choses à travers les permanences que je fais et je siège aussi au centre maternel et protection de l'enfance. J'ai constaté que dans ce domaine très précis on essayait de maintenir les enfants dans les familles même lorsqu'il s'y passait des événements graves ce sont des choses que j'ai découvertes.

Une animatrice: Dans une commune, j'ai été confrontée à des enfants à problèmes comportementaux et notamment j'ai eu le cas d'une petite fille avec de gros problèmes comportementaux. J'ai fait deux rapports et j'ai été mise en contact avec le service des assistantes sociales. Là, après discussion, il y a eu demande d'une intervention auprès de la famille qui n'entendait pas que l'on s'insurge dans leur famille. Je me suis entendu dire des services sociaux, « Madame, vous n'avez pas d'enfant, vous prenez cette enfant trop à cœur ». Mais, les comportements de l'enfant étaient vraiment flagrants (inceste ou pas je ne peux pas le confirmer) mais j'ai fait un rapport décrivant le comportement de l'enfant avec les faits, les gendarmes sont venus me voir pour me demander si je pensais qu'il y avait inceste, j'ai répondu que je ne savais pas car je ne vis pas dans la famille. Là, le service des assistantes sociales m'a dit d'appeler SOS enfance. Les services concernés n'ont pas fait leur travail. Finalement, la famille a été suivie pendant un an avec un certain nombre de compte à rendre. En conclusion, j'ai constaté un dysfonctionnement entre l'animateur ou le professeur, l'enfant qui vient dans un centre pour recevoir un enseignement et les services qui sont là et qui parfois me semblent un peu légers (me

demander d'appeler SOS enfance, à quoi servent les assistantes sociales, quelles sont leur rôle réel ?)

Christophe COUNIL : Votre témoignage met le doigt sur un certain nombre de disfonctionnement que l'on a découvert dans d'autres affaires assez douloureuses et qui fait surtout ressortir un manque de collaboration entre les différents acteurs de l'enfance. L'habitude, pour chacun est de traiter les choses dans son coin sans avoir de liens entre les acteurs pour pouvoir intervenir dans une situation difficile. A mon sens, ce serait le rôle du conseil général, par rapport à ces missions, d'être l'animateur d'un réseau.

Une animatrice : Pourquoi ne proposerait-on pas une aide parentale qui ne soit pas ressentie comme une inquisition ou une insertion dans la vie privée des individus. Les personnes concernées sont malheureuses, parfois analphabètes ou diminuées, dans une misère morale et financière tel qu'ils se sentent eux même accusé. Nous ne sommes pas là pour les accuser, il faut les aider à surmonter les épreuves au niveau de l'éducation et intervenir pour qu'ils aient une hygiène de vie. Il faut employer des personnes en tant que aide et pas pour les juger.

Jacqueline PEDOYA : En 20 ans, les choses ont empirées peut-être à cause des crises économiques. De plus en plus de personnes sont exclues et cela met en danger les enfants. Plus les familles sont précarisées plus la répercussion au niveau des enfants se fait sentir. L'idée de s'inscrire dans un réseau et travailler ensemble me paraît très important, particulièrement pour nous élus avec des professionnels que vous êtes.

Un éducateur : Il est vrai qu'il y a beaucoup de niveau de compétence. Il y a un dispositif qui existe. Ce dispositif est assez identifiable. Il y a un premier niveau qui fait que la situation est connue et que l'on pourra chercher l'adhésion des familles (nous allons vers ces personnes et nous leur demandons éventuellement de passer dans un centre). Puis après il y a d'autres niveaux lorsque la situation est plus grave ou si les enfants présentent des carences ou des comportements difficiles et cela va être une décision de justice. A un moment, un juge va passer au delà de l'adhésion des parents pour ordonner que l'enfant soit suivi soit chez lui en étant aidé par des gens extérieurs (du personnel soit du secteur privé soit du secteur public) ou si l'enfant est trop en danger, le juge prendra une mesure de déplacement de l'enfant ou de placement.

La situation économique et sociale est difficile. La géographie et la manière d'aborder la fonction parentale s'est modifiée durant les 30 dernières années. Il y a autant de manière d'être parent qu'il y a de familles, familles monoparentales, familles d'origine différente, gens du voyage. Il y a des situations différentes. Autant de situation autant de carence.

Moi ce qui me choque c'est la culpabilisation des familles et des parents. A longueur de journée, on cherche qui est le coupable de la situation qui se passe. Mais, en temps que travailleur social, le problème est beaucoup plus complexe que cela. Il faut absolument que ces situations soient analysées par des professionnels pour avoir des interprétations plus fines et moins manichéennes. Même lorsque les enfants sont gravement carencés et que l'on sent qu'il y a des difficultés de repères, il y a des raisons à cela et ces raisons viennent aussi de l'histoire des parents et de l'histoire de la famille en général. Je souhaiterais que l'on essaie de se sortir et de déculpabiliser les gens parce que leurs enfants ont des difficultés où présentent des carences et au travers de cela sinon il y a aura des désastres. Désastres que l'on mesurera d'autant plus lors que cette génération deviendra elle-même parent. C'est un vrai risque. Lorsque j'entends parler (dans les nôtres) de dépister les enfants très jeunes pour voir si il n'y avait pas des carences. Il serait plus positif, plus intéressant d'aider ces parents à se sortir de cette situation. Sauf, si il se passe des choses très graves qui nécessitent un travail en profondeur et très lourd. Les gens ne changent pas leur comportement du jour au lendemain et surtout pas parce que l'on va lui dire. Il est temps que les professionnels du social, de la famille puissent lorsqu'il se passe des choses difficiles et qu'il y a des carences,

décréter à une assemblée nationale ou dans un ministère qu' il faut mettre en place des choses qui modifient en profondeur pour faire face aux difficultés.

Un représentant des parents d'élèves : Ce collège comprend 405 élèves et nous allons avoir une division supplémentaire à la rentrée et on crie haut et fort que nous voulons une assistante sociale plusieurs jours par semaine. Pour le moment, nous ne l'avons qu'une seule journée dans la semaine et au collège elle ne peut voir qu'un tiers des cas qu'il faudrait qu'elle voie. Je pense que quand un enfant à quelque chose à dire c'est dommage de lui dire revient mardi prochain. Mardi prochain, il sera peut-être trop tard et l'enfant n'ouvrira peut-être pas une seconde fois la porte. Il est grave de ne pas avoir une écoute à l'intérieur même du collège car souvent les parents par fierté ou par peur des représailles ne vont pas spontanément voir l'assistante sociale or un enfant lui n'a pas encore ce sentiment de culpabilité et il pourrait ouvrir cette porte bien plus facilement mais malheureusement une journée par semaine c'est trop peu d'autant plus que c'est le même jour où l'on a l'infirmière. L'infirmière est débordée aussi. C'est dommage car l'adolescence est la période de la vie de l'enfant où il faut le plus être à son écoute.

Un psychologue en pédopsychiatrie: les psychologues aussi manquent cruellement. Je souhaiterais rebondir aussi sur la question des réseaux. La volonté de travailler en réseau beaucoup de professionnel de la petite enfance l'ont et la manifestent mais au niveau des moyens cela est très limité. Dans la mesure où le travail en réseau est un travail qui demande du temps car avant qu'un réseau puisse montrer ses capacités et son efficacité il faut du temps pour qu'il se construise et on se trouve souvent devant le fait que l'on nous questionne sur l'utilité d'un réseau parce que cela fait 3 mois que les gens se rencontrent et que l'on n'a pas encore vu l'effet de ce travail. La volonté des professionnels est bien présente mais elle n'est pas accompagnée de temps et de moyens. Il faut du monde (beaucoup plus de personnes) et la volonté des différentes institutions (ce qui n'est pas toujours le cas).

Christophe COUNIL : Par rapport à cette notion de réseau, j'ai été frappé dans le schéma départemental du Maine et Loire de ce qui a été présenté par les élus, la nécessité à un moment de mettre en place des outils pour associer tous les professionnels à tous les niveaux (que ce soit au niveau d'échange de pratique, au niveau de l'information sur les évolutions des choses, en matière de formation mais aussi en matière d'information pour savoir comment faire lorsque l'on est confronté à des difficultés). Nous sommes face à une vraie carence sur lequel il faut travailler. Dans le Maine et Loire, ils ont mis en place tout un dispositif qui est en train de se mettre en place d'une part avec la DASS, les services sociaux du département et également toutes les personnes qui tournent en orbite autour de ces organismes (travailleurs sociaux, personnes travaillant dans les différents mode de garde).

Une animatrice : Il faut avoir une réflexion aussi au niveau des budgets. J'ai deux amis qui travaillent, l'une est en IME et l'autre travaille en lycée professionnel. L'une a un budget en IME qui permet de s'occuper des enfants handicapés. Mais mon autre amie qui travaille en milieu public ne dispose pas des budgets adéquats pour s'occuper des enfants, elle a des enfants en surnombre, handicapés mais non reconnus (par peur des parents de les voir étiquetés et de peur de les voir pénalisés dans sa scolarité). Ces enfants restent dans un milieu scolaire dit normal qui évolue avec des budgets moindres que certains établissements.

Christophe COUNIL : J'aurais voulu avoir votre sentiment sur la question de la prise en compte des besoins des jeunes et de leur famille. On a évoqué tout à l'heure comment on intervient lorsqu'un enfant ou une famille présente des difficultés, ne pas la montrer du doigt, ne pas la culpabiliser. J'aimerais avoir votre sentiment sur la manière dont on intervient et également sur ce que doit être le soutien à la fonction parentale et là ce n'est pas forcément une intervention dans les familles. C'est aussi la prévention avec ce qui se fait dans les centres sociaux et qui peut se faire

aussi dans les haltes garderies, dans les crèches, là où sont en garde les enfants. Il y a des réseaux d'assistantes maternelles également. J'aimerais sur le sujet des modes de gardes, qui sont de compétences municipales ou intercommunales voir comment le Conseil général pourrait s'engager dans des actions visant à soutenir les parents en répondant à leur besoin car être parent est un métier très dur et répondre aussi aux besoins des jeunes globalement.

Un travailleur de la petite enfance : La petite enfance est le tout début où l'on rencontre les parents. Les parents deviennent parent à la naissance de leur bébé et il y a en effet un travail à faire de soutien autour de la parentalité à l'arrivée du bébé. On le confie à une structure et l'on remarque que les parents se sentent bien souvent isolés, perdus au niveau des repères, ils ne savent plus dire non de peur de perdre l'amour de leur enfant. Il faut que les professionnels mènent un travail auprès de ces familles et aussi créent un collectif de parent car entre parents ils peuvent aussi trouver des solutions. Il faut leur laisser la possibilité de trouver des solutions entre eux et à nous professionnels le soin de mettre en place, de soutenir, ces groupes de paroles de parents. J'en profite pour parler aussi des assistantes maternelles, je trouve que c'est un métier qui est désormais valorisé et sur le département il y a un problème avec le Conseil général. Il y a des Relais Assistantes Maternelles (RAM) parents/enfants, on a tendance à voir qu'il y a le Conseil général d'un côté et le relais des assistantes maternelles de l'autre. Je pense qu'il faut plus de complémentarité et il faut que les assistantes maternelles soient plus valorisées dans leur métier et que ce ne soit pas les assistantes maternelles contre le Conseil général mais les deux ensemble.

André LANGEVIN : Lorsque l'on voit la diversité des personnes présentes où les un et les autres vous intervenez dans le milieu de la petite enfance, l'intervention des services au niveau des communes ou l'intercommunalité il y a nécessité à un moment de faire une coordination. Il faut un lieu de rencontre de tous les professionnels et des collectivités qui interviennent pour faire en sorte que l'on ne réagisse pas par rapport à des situations que l'on vit mais plutôt mettre en place à tous les niveaux adéquats une politique qui prenne d'abord en compte l'enfance avec tous les intervenants (assistantes maternelles, les services des haltes garderies, les crèches, les lieux d'accueil, les services sociaux...) On a l'impression que chacun travaille un peu dans son coin et que la coordination ne se fait pas. Il faut aussi des aides aux communes lorsqu'elles ont besoin de mettre en place des crèches ou des haltes garderies. Cela nécessite d'avoir un vrai programme, un vrai schéma qui prenne en compte l'enfance dans sa globalité.

Militant associatif : N'y aurait-il pas un rôle à jouer au niveau du Conseil général sur l'organisation du bénévolat ? Je connais autour de moi des jeunes retraités qui ne cherchent pas à aller vers des personnes qui auraient besoin de leur aide (soit pour du soutien scolaire ou encore vers les parents pour discuter de l'éducation des enfants pour partager leur expérience). Ils ne savent pas où s'adresser, quelle porte ouvrir. Il faudrait un relais pour mettre en contact les personnes qui souhaitent apporter leur aide et celle qui en ont besoin. Le Conseil général peut-il avoir un rôle à jouer à ce niveau là ?

Jacqueline PEDOYA : J'espère que votre sentiment est juste car j'ai plutôt tendance à penser qu'au niveau du bénévolat on a de plus en plus de mal à trouver des gens qui s'investissent. Mais si une des raisons pourrait être que finalement, il faut instituer un lien qui permettrait de mettre en place des actions de rencontre. Dans l'ensemble, dans le milieu associatif, on a plutôt tendance à nous dire et redire que malheureusement le bénévolat s'effiloche.

Un responsable de centre social : Je voulais intervenir par rapport à la PMI et notamment par rapport au recrutement des sages femmes qui ont eu lieu au Conseil général. Je pense que c'est une très bonne chose notamment nous avons une sage femme qui intervient au centre social depuis peu pour être à l'écoute des femmes enceintes qui souhaitent échanger et faire des préparations à l'accouchement car sur le secteur rural il n'y a pas de préparation à l'accouchement. Par contre pour

en discuter avec elle il apparaît qu'il n'y a pas assez de sages femmes et que leur secteur est très très étendu. Par exemple, la personne qui intervient sur Bonnétable, intervient aussi sur Saint Calais ...Son secteur est très très large. Elle s'est donnée des priorités mais il faudrait qu'au niveau du Conseil général et de la PMI, il y ait des recrutements de sages femmes supplémentaires. Il y a un travail aussi pour elle de prévention au niveau du jeune enfant et de la femme enceinte car le fait de devenir parent commence à ce moment. Il faut plus de moyens humains. C'est un rôle important pour le Conseil général.

Christophe COUNIL : Je reviens sur le Maine et Loire car ils ont choisi de développer ce genre de visites prénatales ou postnatales à domicile. C'est une de leurs propositions. C'est intéressant car beaucoup de gens ne peuvent pas forcément se déplacer à la PMI ou au centre social et ils ne peuvent pas se déplacer chez le médecin généraliste et encore moins chez le pédiatre et que par ce genre de visite à domicile cela permet aussi de sentir les choses et peut-être faire remonter des difficultés.

Militant associatif : La sage femme peut se déplacer à domicile. Les cours sont fait au centre mais elle peut se déplacer à domicile. Ce qui est important c'est que les parents puissent être amenés vers un lieu où il y aura des échanges avec d'autres femmes enceintes et d'autres parents. Le côté échange entre parents est très important. C'est vrai, les moyens humains manquent. Je pense que c'est une bonne initiative notamment en milieu rural. Je voulais parler aussi des groupes de parole. Avant, je travaillais sur les Glonnières où nous avons mis en place un groupe de parole qui existe encore aujourd'hui. Le groupe des paroles est un lieu où les parents vont pouvoir s'exprimer, échanger, les parents peuvent parler de leur expérience. C'est très riche par contre un groupe de parole cela ne se met pas en place n'importe comment et avec n'importe qui. Il y a des règles très précises, un encadrement très précis. Il faut se donner des garde-fous. Par rapport à l'expérience des Glonnières, il y avait des situations très lourdes notamment des hommes ou des femmes qui pouvaient parler de leurs difficultés de faire la différences entre la maltraitance et la punition car pour eux ce n'était pas quelque chose d'évident. Je pense que d'avoir du personnel qui soit formé à l'écoute et le groupe de parole n'est pas là pour pointer les difficultés des personnes mais ce qui est important c'est de partir de la compétence et partir du principe que dans tout parent même en grande difficulté il y a de la compétence et il est important qu'il se sente reconnu dans cette compétence. Il faut poser les règles de la confidentialité.

Un responsable d'association : Sur le Bénévolat, c'est très important mais il y a un problème d'articulation avec les professionnels. Il faut une formation du bénévole à l'écoute car ils sont confrontés à des situations difficiles. Il ne faut pas faire n'importe quoi sur la base de la bonne volonté. Par ailleurs, il y a un véritable problème d'organisation du bénévolat et des rapports des bénévoles avec les professionnels. Les professionnels considèrent pour partie que les bénévoles viennent occuper une place où seules les compétences des professionnels sont à même de donner une réponse intéressante. Cette tension forte existe et parfois nous n'en avons pas conscience. Sur le schéma départemental, qui se prépare, sur le fait que le Maine et Loire pourrait nous inspirer, nous savons très bien que la probabilité qu'il nous inspire est beaucoup plus forte que jamais car le nouveau directeur de la DISS en Sarthe est l'ancien directeur adjoint du Maine et Loire (celui qui a rédigé le schéma). Sur le fond, on s'adresse à la personne et à la personne comme unité, cela me paraît essentiel. On ne s'adresse pas à quelqu'un qui a une maladie, un symptôme, un problème, on s'adresse à la personne dans son unité, il faut trouver et ça c'est votre responsabilité politique, des modes d'organisation des services qui tiennent compte de cette unité de la personne et qui n'imposent pas autant de décisions qu'il n'y a de variation dans la situation de la personne. Une personne en souffrance, en situation sociale dégradée, en situation de délinquance mais qui ne serait pas incarcéré, cette personne a une évolution, elle n'est pas enchaînée à sa désespérance. Il faut parfois, je prends le cas d'un jeune, le mettre en internat mais demain l'emmener vers l'autonomie au sein d'un foyer où il pourrait revenir de temps en temps. Il y a un certain nombre d'attitudes

différentes qui vont aller d'un encadrement assez serré à une autonomie. Toutes ces décisions correspondent à des institutions dont les modes de financement ne sont pas les mêmes. On a autant de reprise de décisions que l'on a de changement d'attitude. Il faut absolument réfléchir au mode de management de vos directions pour que l'on puisse dans une institution comme Montjoie par exemple ou en réseau d'institution, que l'on puisse par un seul acte administratif suivre une personne dans son évolution sans remettre à chaque fois le compteur à zéro, sans avoir besoin à chaque fois de prendre une décision différente qui va mettre parfois 15 jours, 3 semaines à être reprise et que ceci soit accepté. Ce n'est pas simple car il y a des problèmes de budget, les lignes budgétaires ne sont pas les mêmes, elles ne se répartissent pas pareilles, cela pose des problèmes techniques et des problèmes d'attitudes politiques. Si on part de l'unité de la personne qu'est-ce que l'on en tire dans l'organisation.

Christophe COUNIL : Finalement, on en revient toujours à ce besoin de coordination. Faire passer une personne d'une structure à une autre parce que sa situation évolue, il se pose un problème de suivi des parcours individualisés des personnes surtout pour des personnes qui seraient placées ou envoyées dans certaines institutions.

Militant associatif : J'ai une expérience. J'ai fait toute ma carrière dans la petite enfance en maternelle et je trouve cette idée de réseau extrêmement intéressante car avec l'expérience que j'ai eu malheureusement sur la fin de ma carrière où j'ai dû intervenir et faire un signalement auprès du juge. Ce fut une expérience très douloureuse et c'est vrai que j'ai l'impression que tous les services qui s'occupent de la petite enfance en dehors de l'éducation nationale ont du mal à communiquer. Lorsque l'on fait rentrer une famille dans le circuit judiciaire, nous n'avons jamais de retour. Pour les enseignants, c'est très problématique car on continue à voir l'enfant et quelquefois on aurait besoin d'avoir des contacts avec les gens qui le voit à l'extérieur de l'école.

Responsable d'association : Cette question est un tout polémique et politique car elle renvoie à des problèmes qui ont été vécus il y a peu de temps. Faut-il que les travailleurs sociaux soient rattachés à l'établissement ou faut-il qu'ils soient rattachés à leur environnement. Je pense que cela est une interpellation très forte car qu'ils sont les vrais relais d'information ? Est-il plus intéressant que le travailleur social qui est dans l'éducation nationale soit dans l'éducation nationale ou soit en lien avec tous les autres travailleurs sociaux en lien dans la sphère de vie réelle de l'enfant. Mais, cela ne se fait pas car nous avons des cloisonnements administratifs. C'est un vrai problème. La vérité du comportement de l'enfant est beaucoup plus dans son environnement familial, de quartier, social, de relais que dans les compétences comparées de ces aptitudes en français et en mathématique.

Militant associatif : Le problème qui va se poser est celui dans les écoles maternelles où nous avons des réseaux performants et importants et qui sont en train de disparaître petit à petit. Nous faisons un travail intéressant de prévention très tôt lorsque l'on peut avoir un réseau dans une école on fait du travail de prévention dès la petite section. Maintenant les choix qui sont faits sont plus dans l'intervention dans le cycle 2.

Un éducateur : En tant qu'élu, chargé de l'enfance et de la jeunesse, il se profile d'énorme restriction budgétaire au niveau d'un partenaire qui est indispensable aux modes de garde collectif et qui est indispensable aussi à tout ce qui fait la vie des enfants tout au long de leur période scolaire, je veux parler de la Caisse d'Allocation Familiale. La CAF qui maintenant depuis quelques mois montre des signes qui nous montrent que cet organisme très précieux pour l'éducation des enfants et l'aide aux familles revient sur toutes les aides qu'elle accordait et rediscute même des budgets qui ont déjà été versés. Au bout du compte cela va se terminer par soit les collectivités locales vont prendre le relais de la défaillance de ce partenaire (mais attention à la hausse de la fiscalité locale) soit si elles ne peuvent pas ou ne le souhaitent pas on mettra des gens au chômage et on arrêtera des activités que paradoxalement cet organisme nous a demandé de mettre en place

(multi-accueils, crèches, activités péri-scolaires, les mercredis loisirs) qui sont des lieux extrêmement importants pour les familles et notamment les plus défavorisées car ils permettent aux familles en difficulté de mettre leurs enfants pour qu'ils aient des loisirs. Il faut absolument faire remonter cette information. Je ne sais pas pourquoi on est en train de fusiller la CAF. Le budget de la CAF connaissait une augmentation annuelle de environ 15 % par an. En 2006, il a fallu batailler pour maintenir le taux à 7 % mais en 2007, 2008, 2009 on parle de ramener le taux à 3 %. Ces contrats sont signés entre les collectivités et la CAF. Comme le nombre des enfants augmente et donc comme les frais augmentent par la même occasion (personnel, électricité, le chauffage...) La collectivité devra prendre en charge cette différence. Je trouve cela scandaleux, nous sommes face à un grave problème. Et cela va donner du grain à moudre à ceux qui sont dans les collectivités et qui ne sont pas intéressés par les choses sociales, ils vont mettre le doigt sur cette banqueroute qui se prépare et cela va se chiffrer par millions d'euro. Les centres sociaux vont se retrouver dans des positions très difficiles. Les conseillers généraux que vous êtes doivent faire remonter ce débat sans oublier que la CAF est aussi un partenaire et le personnel et les administrateurs de la CAF n'y sont pour rien, ce sont des gens qui subissent aussi ces directives. Certaines collectivités vont abandonner soit les mercredis loisirs soit les activités périscolaires (pourtant très importantes pour la socialisation). Il ne faut pas oublier que les familles ne rentrent pas chez elle lorsque les enfants rentrent de l'école ou ne partent pas lorsque leurs enfants vont à l'école. Il y a du lien social, une prise en charge de la société qui vont renforcer des difficultés parentales car soit cela va être trop cher pour certains parents donc ils ne les enverront plus à l'accueil périscolaire. Il faudrait raisonner à l'inverse, il faut mélanger des enfants qui ont des difficultés avec ceux qui en ont un peu moins et que cela puisse s'articuler et fonctionner.

Militant associatif : Je partage aussi votre inquiétude surtout que ce sont des lieux de socialisation et que l'on peut aussi dans ces lieux de socialisation où les professionnels ont une mission de vigilance c'est là où l'on peut détecter des difficultés précoces notamment dans les haltes-garderies. Les personnes sont là pour signaler et pour aider. Si ces lieux disparaissent on se prive de tous les lieux de vigilance.

Agnès LORILLEUX : A terme, il y a de grande chance que cela retombe sur les Conseils généraux.

Un élu du Mans : Je souscris totalement à ce qui vient d'être dit sur la Caisse d'Allocation Familiale. On a confié à la CAF depuis un certain temps un certain nombre politique d'accueil, d'aide sociale et avec une progression de dépense. C'est le politique qui a passé la commande à travers les conventions d'objectif. En plus des conventions annuelles où sur la durée de la convention d'objectif et de gestion en budgétant une prévision des dépenses mais maintenant le politique ayant eu connaissance de et aujourd'hui le politique est en train de demander à la CNAF de réduire son évolution de dépenses et dans le même plan de charges. Il y a une évolution de dépenses qui est de 12 %. Dans un bras de fer entre la CNAF et le gouvernement, qu'il y a eu il y a quelques mois, la CNAF demandait une évolution de 12 % (évolution qui soit à la mesure de ce que le politique lui a donné) au total de la fin de la négociation c'est une évolution de dépenses de 7,5 % qui a été adoptée. La CNAF et le gouvernement vont se retourner vers les collectivités car ce sont des services de proximité. La collectivité est obligée de répondre à des besoins, c'est le cas d'un certain nombre de communes qui ont eu le courage d'y aller et il ne faut pas regretter mais on risque d'être appelé à contribuer au coût. Mais au niveau politique, il est inadmissible qu'il y ait inconséquence entre le plan de charge que l'on a donné et les finances attribuées. Il ne faudrait pas qu'il y ait haro sur la CNAF car c'est le politique qui en est responsable et qui malicieusement va transférer des fonds nationaux aux services de proximité. Le transfert de gestion et le transfert de charges vers les collectivités locales, et un troisième élément qui facilite le transfert de gestion c'est l'idéologie de la proximité. Cette idéologie peut être bien mais dans le domaine social qui doit fonctionner avec une solidarité nationale. Cette idéologie de la proximité qui facilite le transfert de

charge vers les collectivités territoriales risque financièrement de montrer toute l'ampleur de ce qu'il va falloir absorber et cela risque de créer des injustices sociales. Il faut un lien étroit entre le projet éducatif. Il faut un pacte social au niveau national. Il y a un risque assez important. Autre aspect, c'est une forme de privatisation et transfert de l'accueil. Il y a eu un changement politique important dans le domaine de la petite enfance avec l'arrivée de ce gouvernement. Les gouvernements précédents avaient fait le choix de mettre l'accent sur l'aide sociale à l'enfance et sur la prévention. Ils avaient fait le choix de développer les structures d'accueil de garde collective (halte garderies, les crèches, multi accueil) qui sont des lieux essentiels avec une très bonne qualité d'accueil (car avec des professionnels) et en terme de prévention ce sont des lieux essentiels. Il y a eu un glissement, car ce sont des lieux assez coûteux, vers l'accueil à domicile (vers les assistantes maternelles indépendantes). Le choix du gouvernement actuel est très clair, il est de lever le pied sur les structures de gardes collectives et de faciliter le mode de garde vers le secteur privé et les assistantes maternelles. Même si toutes accueillent bien les enfants malgré tout on peut faire un constat : en terme de prévention la qualité n'est pas aussi importante et aussi efficace qu'en structure de garde collective. Les Conseils généraux, dont fait partie le Conseil général de la Sarthe, ont historiquement et encore plus ces derniers temps, beaucoup trop accompagnés, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, l'accueil individuel chez les assistantes maternelles. Par contre, il y a des Conseils généraux qui ont fait le choix, tel le Conseil général du Finistère, d'aider l'accueil collectif dans les municipalités, dans les intercommunalités en aidant par une prestation à la journée enfant en accueil collectif. Il faut trouver un système comparable à développer car nous avons des besoins d'accueil et durablement. Il va falloir y répondre et cet accueil collectif, en terme de prévention primaire est essentiel et beaucoup plus efficace que l'accueil à domicile. Le Conseil général de la Sarthe a pour le moment fait le choix, lors de la mise en place de la commission départementale de la petite enfance, ce qui a été signalé à propos des RAM, on pourrait être beaucoup plus offensif car il n'y a pas de participation financière du conseil général de la Sarthe au fonctionnement des RAM. On arrive tout juste à mettre en réseau nos fichiers informatiques d'assistantes maternelles pour connaître la disponibilité (il y a eu un petit travail de fait mais ce n'est pas suffisant) et surtout si l'on veut travailler sur la prévention et si on veut travailler le plus tôt possible il faut dépister le plus tôt possible sans stigmatiser, et il y a des lieux avec des professionnels compétents qui ont fait toutes leurs preuves et il faut à tous les niveaux de collectivités et aussi au niveau national aller dans ce sens.

Un élu du canton de Malicorne : C'est un discours qui me fait peur car en temps que Maire d'une commune de 400 habitants si on me dit de mettre les enfants en garde dans la commune d'à côté à terme on m'enlève l'école, attention au désertification des communes. Il y a un discours assez bizarre entre la CAF et le Conseil général car lorsque l'on veut faire un RAM on nous propose mont et merveille et dès que l'on soumet un projet il n'y a plus personne. Nous ne savons plus trop qui fait quoi on a l'impression qu'il y a deux entités qui ne sont pas en phase. Par contre, l'accueil des enfants à l'école dès l'âge de deux ans est de plus en plus remis en cause.

Un responsable enfance sur le canton d'Ecommoy: J'aimerais rebondir sur la notion de territoire et cela fera le lien avec le désengagement politique et financier de la CAF sur les contrats temps libre et les contrats enfance. Le conseil général pourrait aider par l'intermédiaire d'une prestation pour la petite enfance. Par exemple, sur ma commune, pour le contrat temps libre, la CAF ne prend en compte que les enfants de la commune. Sur un centre de loisirs, nous accueillons jusqu'à aujourd'hui les enfants des autres communes sans avoir mis en place une politique tarifaire différente. Mais, aujourd'hui, nous ne pouvons plus accueillir les enfants des autres communes car la CAF ne prend plus en compte les enfants des autres communes et on va de même vers le contrat enfance. La notion de territoire départemental est quelque chose d'important à prendre en compte. On fait parfois des découpages qui ne correspondent pas au mode de vie des gens. Par exemple à Mulsanne on a un regroupement avec la commune voisine car on s'est aperçu que 20 % des enfants du centre appartenaient à cette commune. On a un accord aujourd'hui avec cette commune qui

participe d'un point de vue financier, donc on va pouvoir continuer à accueillir des enfants de Ruaudin. Mais, on en a d'autres qui viennent du Mans, de Téloché, de toutes les communes environnantes et ceux-là ne sont pas très représentatifs donc je ne pense pas que l'on puisse avoir un accord avec toutes ces communes. Nous allons perdre ce brassage de population.

Responsable de centre social : Je trouve cela très rassurant d'avoir des échanges comme ceux-ci. Sur la question d'envoyer des parents dans des stages.

Il y a encore des choses à creuser au niveau du fonctionnement entre le Conseil général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il faut donner un peu plus de marge de travail et d'autonomie aux associations. On traite des questions humaines et cela est tellement complexe et on ne peut pas appliquer une seule solution à un problème or on a un certain nombre d'organismes et aujourd'hui on se trouve face à une certaine rigidité car si on dit que la PJJ ou le Conseil général demande un placement dans tel établissement ce n'est peut-être pas la bonne solution. Quelque soit l'urgence il faut trouver les bonnes solutions. Dans un certain nombre de départements qui ne sont pas très loin on expérimente la mise en place de différents dispositifs pour voir quelle est la solution la plus adaptée face à tel ou tel public et c'est bien de pouvoir donner à l'association ou l'organisme la possibilité d'essayer de faire évoluer par rapport aux différentes difficultés rencontrées. On pourrait mettre en place ce système au niveau du département de la Sarthe mais on se trouve face à un blocage de la PJJ et du Conseil général. Et cela nous amène à la difficulté de mettre en place des dispositifs expérimentaux. On ne peut pas trouver comme cela des solutions toutes faites, il faut expérimenter les choses puis après les généraliser. Par exemple, des séjours de rupture (il y a un certain nombre de jeunes pour lesquels on ne peut pas trouver de solutions au niveau de leur quartier et même au niveau des dispositifs existants. Aujourd'hui au niveau du Conseil général, il n'est pas question de mettre en place ce genre de séjour. On peut prendre un certain nombre de garanties mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas essayer de mettre en place un dispositif. On n'est pas plus malin que les autres, il y a des choses qui marchent ailleurs et peut-être faut-il les adapter. Le Conseil général peut dire voilà sur telle ou telle chose on va essayer durant un certain temps de mettre en place un certain nombre d'expérimentation puis faire à un certain moment un bilan et une évaluation. Au niveau général, il faudrait avoir un peu plus de souplesse au niveau du fonctionnement tout en ayant au préalable défini un cadre et donner une autonomie aux associations pour pouvoir faire des expérimentations. Il y a des choses à améliorer. Sur les compétences du Conseil général, il pourrait mettre en place des lieux parents enfants où il y a des professionnels qui interviennent sur ces lieux. Il faut valoriser la compétence des parents car on parle beaucoup des difficultés mais on ne parle jamais des expériences positives. Dans ces lieux d'accueil parents enfants, des personnes apportent leurs ressources. On peut prendre aussi l'exemple de classes passerelles avec la scolarisation, on a réussi à mettre en place une expérience à ce niveau et on est en phase d'évaluation mais il sera difficile sur l'ensemble de l'agglomération et sur l'ensemble de la Sarthe on aura du mal à mettre en place ce dispositif.

Marietta KARAMANLI : A plusieurs reprises dans les différentes interventions vous avez parlé des assistantes maternelles, vous avez évoqué la question de la CAF, on a parlé des modes de gardes et il y a un élément commun c'est que l'on constate qu'il faut au départ une volonté politique nationale. On peut avoir toute la volonté sur le plan communal, sur le plan du Conseil général, si il n'y a pas un accompagnement fort de l'état nous ne pouvons pas mettre en place nos idées. Pour les assistantes maternelles il y a un besoin de travailler techniquement sur le statut car elles ne sont pas reconnues suffisamment, il faut le moderniser et leur donner des moyens. Les communes ont encore peur de se lancer sur les structures intercommunales qui peuvent accueillir des enfants. Il faut travailler sur le fait de demander au Conseil général d'intervenir pour suivre les assistantes maternelles mais aussi pour faire un contrat unique qui sera proposé aux parents, il y a de nombreux exemples. Les parents pourraient passer un contrat par l'intermédiaire du Conseil général car dans la plupart du temps les assistantes ont plusieurs patrons avec pas toujours les mêmes conditions et avoir une trame ou quelque chose d'unique cela permet à la fois que les parents se retrouvent, que

l'assistante maternelle puisse s'organiser d'une certaine manière et que le Conseil général puisse suivre. C'est une volonté qui est exprimée. Cela peut se faire au niveau de notre projet départemental. Par contre concernant la CAF, je partage tout ce qui a été dit concernant les modes de garde de proximité et à aucun moment il ne faut croire que la proximité se délègue uniquement aux communes. Il y a une réflexion à mener au niveau politique pour que l'on essaye de réfléchir à un service public de la petite enfance. Il faut regarder ce qui se passe dans les pays scandinaves. Car derrière il y a aussi la possibilité pour les gens de travailler. Mais tout cela ne peut se faire que par une implication de l'Etat sinon la France marchera à plusieurs vitesses selon la richesse de chaque département et selon la volonté de chaque commune ou communauté de communes.

Militant associatif : Lors de l'assemblée générale du centre d'action sociale des Sablons en mai dernier, le directeur de la CAF s'est engagé à maintenir les aides.

Jacqueline PEDOYA : Il a dit qu'il n'y aurait pas de désengagements.

Christophe COUNIL : Mais la CAF vient de fermer sur le Mans deux centres sociaux (à Sainte Croix et Pontlieue).

Un élu du Mans : Pour la CAF, afin de limiter ses dépenses, ils vont transférer sur les communes les structures de gardes de petite enfance cela va être une mesure très technique qu'elle est déjà généralisée dans certains départements ce qui lui a permis de faire 10 à 20 % d'économie sur ses budgets contrat enfance : cela s'appelle la prestation de service unique. Cette prestation va fonctionner car les communes vont recevoir à la présence réelle des familles alors que jusqu'à maintenant un enfant pouvait être présent 8 heures il recevait une prestation pour 10 heures de présence avec la prestation de service unique dans notre structure on va la financer pour 10 heures de fonctionnement multiplié par le nombre de journée par contre les parents vont être considérés comme des clients vont payer à la présence réelle et qui va payer la différence plein pot, c'est les collectivités. Mais cela ne va pas être brutal comme avec les centres sociaux ou les crèches, cela va se faire par des mesures d'ajustement techniques et fallacieuses. Il faut être extrêmement vigilant.

Une éducatrice : Au niveau de la halte garderie, nous faisons beaucoup de prévention mais nous avons un problème ce sont les moyens qui ne nous sont pas assez donnés par notre institution pour faire de la prévention. Lorsque les parents sont prêts à aller dans des associations spécialisées, souvent ils attendent des mois et des mois.

Militant associatif : en ce moment il y a 4 mois d'attente pour rentrer en pédopsychiatrie et en CAMS c'est 7 mois. C'est dramatique. Là il y a une responsabilité de l'Etat car il n'y a aucune anticipation sur le départ d'un médecin psychiatre d'un service. On est dans un pays qui connaît les dates de naissance des gens, on peut faire des prévisions pour voir les personnes qui partent à la retraite pour pouvoir les remplacer.

Militant associatif : Je voulais revenir sur la scolarisation dès 2 ans, je suis un peu perplexe par contre je pense qu'il faudrait la scolarisation obligatoire dès 3 ans. La maternelle doit être obligatoire car c'est un lieu de socialisation.

Christophe COUNIL : Concernant la scolarisation, c'est vrai que à 2 ans c'est un choix des parents. Il faut que les gens aient le choix.

Un responsable d'association : Notre association existe depuis 92, elle a pour objet d'organiser des rencontres enfant/parent dans le cadre de divorce conflictuel. Nous n'avons pas d'évolution de l'aide du Conseil général de la Sarthe or nous sommes confrontés à de graves difficultés financières. Les moyens ne sont pas mis à disposition. Malgré un engagement initial du Conseil général, il nous

répond désormais que nos actions ne s'inscrivent pas dans une ligne d'action. Nous agissons surtout sur le soutien à la parentalité au niveau des pères. Si on ne trouve pas une solution nous n'avons pas les moyens de continuer en 2007.

Christophe COUNIL : Nous souhaiterions vous rencontrer pour trouver ensemble des solutions.

Un élu du canton d'Ecommoy : Nous avons mené une réflexion avec Téléché et Ruaudin mais nous avons été confrontés à la notion de territoire. Nous devons mutualiser les moyens (notamment au niveau des assistantes maternelles sur des communes différentes).

André LANGEVIN : La solution peut passer par la contractualisation entre deux communes dans le cadre d'un contrat enfance. Nous avons signé une convention entre Arnage et le Mans. Mais cela peut poser un problème de coordination sur un même territoire. Pour l'instant, on est chapeauté par la CAF mais personne ne chapeaute le tout.

Agnès LORILLEUX : Notre communauté de communes a signé le contrat enfance sans discussion avec la CAF.

Un éducateur : Nous assistons à un repli sur soi des communes face aux diminutions des financements de la CAF.

Christophe COUNIL : En conclusion, je souhaite au nom des élus de notre groupe, vous remercier pour cet échange d'une qualité et d'une richesse importante pour nous. Le débat a permis de mettre avant 3 axes de travail dans le domaine de l'enfance :

- 1° - Améliorer les collaborations pour gagner en pertinence en associant tous les travailleurs autour de la petite enfance ;
- 2° - Renforcer la prévention dans le milieu familial, au sein des structures ... ;
- 3° - Rechercher une meilleure prise en compte des jeunes et des parents par l'accompagnement des parents, par la prévention des dérives et des conduites à risque de l'adolescence ...